

DOSSIER D'INSCRIPTION À LA FORMATION TISF

Diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale

DOSSIER À RENDRE POUR LE 20/06/2026

Identification du candidat

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° de département de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Commune :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

N° de sécurité sociale :

Adresse mail :

Situation actuelle

Scolaire (à préciser) :

Salarié(e)

Demandeur d'emploi

Dernier diplôme obtenu :

Avez-vous le permis de conduire ? Oui Non

Avez-vous un moyen de locomotion ? Oui Non

Si oui, lequel :

Sous quel statut envisagez-vous la formation ?

Formation initiale

Stage de formation Pôle Emploi

Formation continue

Apprentissage

Pièces à joindre au dossier d'inscription *(voir règlement d'admission ci-joint)*

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copies de tous les diplômes obtenus y compris BAFA, PSC1 ou SST... Un diplôme cité mais non justifié par une photocopie ne pourra être retenu dans le dossier d'inscription.
- 2 photos d'identité
- Un Curriculum Vitae
- Une lettre de motivation (1 page peut suffire)
- Un certificat médical attestant que vous êtes à jours de vos vaccinations et apte à suivre une formation professionnelle dans le domaine des services à la personne
(Hépatite B (facultatif) - Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite)
- Vous réaliserez une note manuscrite (1 page) apportant des éléments exposant une situation professionnelle ou personnelle qui témoignent de votre attrait pour le métier de TISF

Le dossier de candidature doit être retourné pour le **20/06/2026** à l'adresse mail suivante :

m.podeur@estran-brest.education

Tout dossier incomplet et en retard ne pourra être pris en considération.

RÈGLEMENT D'ADMISSION - SESSION 2026/2028

(à conserver par le candidat)

Pour l'entrée en formation préparatoire au diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale

En application de l'Arrêté du 1er juillet 2024

Ce présent règlement vient préciser les modalités d'admission à la **formation préparant au Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)**.

Les conditions d'admission

- Satisfaire aux épreuves d'admission (voir les modalités des épreuves)

Les modalités des épreuves d'admission

Comme précisé dans l'article 2 de l'arrêté du 1er juillet 2024, les épreuves d'admission comprennent :

- **Oral d'admission** : printemps 2026

L'épreuve orale d'admission

Elle consiste en un entretien de 30 minutes devant un jury composé d'une formatrice et d'un professionnel du secteur social et ou médico-social.

L'entretien vise à apprécier l'aptitude et la motivation des candidats. Il sera tenu compte de la connaissance du métier, de la formation, de la cohérence du projet.

La notation porte sur 20 points.

La procédure d'admission

Dans la limite des effectifs fixés dans le dossier de demande préalable, soit **15 places par voie de formation initiale, 3 places par voie de formation continue, 3 places par voie de l'apprentissage**, la commission d'admission du Centre de Formation composée au minimum du directeur, ou de son représentant, du responsable de la formation TISF et d'un professionnel titulaire du DE TISF extérieur à l'établissement de formation, arrête la liste des admis, à savoir les candidats ayant obtenu une note d'au moins 10/20 à l'épreuve orale d'admission.

Le classement se fera en fonction des critères ci-après :

- Note d'admission (oral) par ordre décroissant
- Si ex aequo : date de réception du dossier d'inscription

À chaque défection d'un candidat, sa place est proposée au candidat suivant.

Infos pratiques

Attention : ne seront pris en compte pour l'organisation des épreuves uniquement les candidats nous ayant retourné **un dossier complet dans les délais impartis**.

Chaque candidat sera informé par courrier personnel. Le candidat reçu devra impérativement nous adresser un coupon-réponse, confirmant son entrée en formation.

TABLEAU DES DISPENSES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION ET DES ALLÈGEMENTS DE FORMATION AU TITRE DU DIPLÔME DÉTENU PAR LE CANDIDAT (*)

DETISF	Diplôme d'Etat d'aide-soignant <i>Fiche RNCP 35830</i>		Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture <i>Fiche RNCP 35832</i>		Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (2016) <i>Fiche RNCP 25467</i>		Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (2021) <i>Fiche RNCP 36004</i>	
	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense / allègement	Bloc de compétences à détenir
Bloc 1	Allègement	Toute la certification	Allègement	Toute la certification	Allègement	Toute la certification	Allègement	Bloc 1, 2 et 3
Bloc 2								
Bloc 3	Dispense	Toute la certification	Dispense	Toute la certification	Allègement	Toute la certification	Dispense	Bloc 5

DETISF	Diplôme d'Etat d'assistant familial <i>Fiche RNCP 39793</i>		Diplôme d'Etat de moniteur éducateur <i>Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles</i>		Baccalauréat professionnel services aux personnes et animation dans les territoires <i>Fiche RNCP 36788</i>		Baccalauréat professionnel/accompagnement soins et services à la personne <i>Fiche RNCP 37231</i>	
	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir
Bloc 1			Dispense	Bloc 1	Dispense	Bloc 7 et 8	Dispense	Bloc 1
Bloc 2	Allègement	Toute la certification	Allègement	Bloc 2				
Bloc 3	Allègement	Toute la certification	Dispense	Bloc 3	Allègement	Bloc 6	Dispense	Bloc 3

«

Diplôme d'Etat détenu par le candidat	Titre professionnel Médiateur social accès aux droits et services <i>Fiche RNCP 36241</i>		Titre professionnel Maître de maison en secteur social et médico-social <i>Fiche RNCP 37424</i>		Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » <i>Fiche RNCP 39927</i>		Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative ou culturelle » <i>Fiche RNCP 39926</i>	
	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense/allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir	Dispense/allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir	Dispense/allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir
BC 1 DEME	/	/	/	/	Allègement	BC2	Allègement	BC4
BC 2 DEME	/	/	/	/	/	/	/	/
BC 3 DEME	Dispense	Bloc 1	Allègement	Toute la certification	Allègement	BC3	Allègement	BC1

(*) Les allègements de formation précisés dans le tableau ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat.